

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gesellschaftsrecht, Banken
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Bernhard, Laurent
Burgos, Elie
Canetg, Fabio
Dürrenmatt, Nico
Frick, Karin
Heer, Elia
Hirter, Hans
Schnyder, Sébastien
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Burgos, Elie; Canetg, Fabio; Dürrenmatt, Nico; Frick, Karin; Heer, Elia; Hirter, Hans; Schnyder, Sébastien; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gesellschaftsrecht, Banken, Postulat, 1996 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Privatrecht	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Wirtschaft	2
Wirtschaftspolitik	2
Gesellschaftsrecht	2
Wirtschaftsordnung	6
Geld, Wahrung und Kredit	6
Finanzmarkt	6
Kapitalmarkt	9
Nationalbank	10
Banken	11
Borsen	14

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
SNB	Schweizerische Nationalbank
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
AIA	Automatischer Informationsaustausch
GwG	Geldwäschereigesetz
DBG	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
ERSB	Europäischer Ausschuss für Systemrisiken
OR	Obligationenrecht
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting (Verminderung steuerlicher Bemessungsgrundlagen und das grenzüberschreitende Verschieben von Gewinnen durch multinationale Konzerne)
SIF	Staatssekretariat für internationale Finanzfragen
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
FINIG	Finanzinstitutsgesetz
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)
TBTF	Too big to fail
GmbH	Gesellschaft mit beschränkter Haftung
SRVG	Bundesgesetz über die Sperrung und die Rückerstattung unrechtmässig erworbener Vermögenswerte ausländischer politisch exponierter Personen

DFF	Département fédéral des finances
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
BNS	Banque nationale suisse
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
EAR	Echange automatique de renseignements
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
CERS	Comité européen du risque systémique
CO	Code des obligations
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting (Erosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices)
SFI	Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales
LSFin	loi sur les services financiers
LEFin	Loi fédérale sur les établissements financiers
GAFI	Groupe d'action financière

TBTF	Too big to fail
Sàrl	La société à responsabilité limitée
LVP	Loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Privatrecht

POSTULAT
DATUM: 21.09.2015
KARIN FRICK

In der Herbstsession 2015 nahm der Nationalrat ein Postulat Schneider Schüttel (sp, FR) an, das den Bundesrat auffordert zu prüfen, wie **Opfer fürsorglicher Zwangsmassnahmen beim Auffinden ihrer Sparhefte unterstützt** werden können. Konkret sollen Betroffene bei Banken für die Nachforschungen keine Gebühren bezahlen müssen. Bundesrätin Simonetta Sommaruga begrüsst den Vorstoss insofern, dass er genau in die Richtung gehe, die der Bundesrat in der Vernehmlassungsvorlage zum Bundesgesetz über die Aufarbeitung der fürsorglichen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981 – dem Gegenentwurf zur Wiedergutmachungsinitiative – vorgesehen habe.¹

POSTULAT
DATUM: 07.06.2016
ELIA HEER

Gleichzeitig mit der Veröffentlichung seines Entwurfs zum Bundesgesetz über die Aufarbeitung der fürsorglichen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981 empfahl der Bundesrat ein Postulat Schneider Schüttel (sp, FR) zur Abschreibung. Das Postulat hatte den Bundesrat beauftragt, zu prüfen, inwiefern **Opfer fürsorglicher Zwangsmassnahmen bei der Suche nach ihren Guthaben auf Sparheften unterstützt** werden können. Der Gesetzesentwurf – als indirekter Gegenvorschlag zur Wiedergutmachungsinitiative – erfülle laut dem Bundesrat das Anliegen des Postulats, da er vorsehe, dass insbesondere die kantonalen Archive auf Ersuchen hin abklären, ob in ihren Aktenbeständen Informationen über allfällige Sparguthaben von Betroffenen enthalten sind. Bei allfälligen Hinweisen auf ebensolche Sparguthaben sollen die betroffenen Personen oder ihre Rechtsnachfolger die erforderlichen Abklärungen unentgeltlich vornehmen können. Der Nationalrat schrieb das Postulat daher im Juni 2016 ab.²

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

POSTULAT
DATUM: 17.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil des Etats a adopté par 13 voix contre 10 un postulat Simonetta Sommaruga (ps, BE) chargeant le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité et les conditions de la **participation au CERS**. Cet organe constitue l'une des réformes prévues au sein de l'UE suite à la crise des marchés financiers des années précédentes. Il est chargé d'identifier les risques menaçant le système financier dans son ensemble, ainsi que d'avertir et de conseiller les Etats membres. La conseillère aux Etats a estimé qu'au vu de la logique transfrontalière des marchés financiers et de l'importance de la place financière helvétique sur le continent, il est de l'intérêt de la Confédération d'être représentée au CERS pour obtenir des informations et défendre ses intérêts.³

Zwischenstaatliche Beziehungen

POSTULAT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure, qui demandait au gouvernement de prendre toutes mesures en son pouvoir en vue de **protéger la population du Darfour**, et plus particulièrement de tenter de convaincre l'ONU de prendre des sanctions ciblées (blocage de comptes bancaires, interdictions de sortie du territoire) et d'engager une intervention humanitaire.⁴

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Betreibungsauskünfte waren bis dato auf den Betreibungskreis beschränkt. Bei einem Domizilwechsel eines Schuldners ausserhalb eines bestimmten Betreibungskreises wurden bestehende Beteiligungen nicht in das Register des neu zuständigen Betreibungskreises übernommen. Der Nationalrat überwies in der Wintersession ein Postulat Candinas (cvp, GR), welches den Bundesrat damit beauftragte, über mögliche Massnahmen gegen diesen „**Schuldner-tourismus**“ Bericht zu erstatten.⁵

POSTULAT
DATUM: 21.06.2013
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession stimmten der Nationalrat und der Ständerat zwei gleich lautenden Postulaten zu, die den Bundesrat damit beauftragten, über eine allfällige **Modernisierung des Obligationenrechts** Bericht zu erstatten. Die Postulate Caroni (fdp, AR) und Bischof (cvp, SO; Po. 12.3217) luden die Landesregierung ein, einen Entwurf für einen benutzerfreundlichen Allgemeinen Teil des Schweizerischen Obligationenrechts (OR AT) vorzulegen. Als Grundlage konnten nach Ansicht der Postulanten die Vorarbeiten von Juristen dienen, die im Rahmen eines Projekts des Schweizerischen Nationalfonds (SNF) unter dem Namen „OR 2020“ entstanden waren.⁶

POSTULAT
DATUM: 19.03.2014
DAVID ZUMBACH

In der Frühjahrsession 2014 sprach sich der Ständerat diskussionslos für eine Überprüfung der geltenden Regelungen des Privatkonkurses, der **Sanierung von Privatpersonen** sowie der privaten Schuldenbereinigung aus. In diesem Sinne überwies die kleine Kammer diskussionslos ein Postulat Hêche (sp, JU), welches den Bundesrat beauftragt, die Lücken in der heutigen Gesetzgebung zur Privatverschuldung zu untersuchen, die mögliche Einführung eines Entschuldungsverfahrens auf nationaler Ebene zu prüfen und die finanziellen Auswirkungen auf die öffentlichen Haushalte und die anderen betroffenen Akteure zu evaluieren. Die letzte Revision des Sanierungsrechts, die im Juni 2013 verabschiedet worden war und am 1. Januar 2014 in Kraft trat, befasste sich ausschliesslich mit der Unternehmenssanierung.⁷

POSTULAT
DATUM: 15.06.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la transparence dans le secteur des matières premières**.⁸

POSTULAT
DATUM: 07.09.2015
DAVID ZUMBACH

Im Juni 2014 verkündete der Bundesrat, dass er mehr **Transparenz im Schweizer Rohstoffsektor** wolle und entsprechende Bestimmungen in die Aktienrechtsrevision einbauen werde, die er auf Ende Jahr in die Vernehmlassung zu schicken beabsichtigte. Der bundesrätliche Bericht ging auf ein Postulat der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrats (APK-NR) und eine von insgesamt 17 Empfehlungen des Grundlagenberichts Rohstoffe aus dem Jahr 2013 zurück. Im Bericht führte der Bundesrat aus, dass die Schweiz als international führender Rohstoffhandelsplatz "eine besondere Verantwortung" trage und mit einem Erlass von Transparenzbestimmungen zu verantwortungsvollem Handeln innerhalb des Rohstoffsektors beitragen könne. Jedoch dürfe, so der Bundesrat weiter, kein Wettbewerbsnachteil für Schweizer Unternehmen entstehen, weshalb die Transparenzvorschriften multilateral abgestimmt zu sein hätten. Entsprechend hielt der Bundesrat im Bericht fest, dass die im Rahmen der Aktienrechtsrevision geplanten Vorschriften – analog zu den EU-Richtlinien – nur für börsennotierte sowie grosse, in der Rohstoffförderung tätige Unternehmen gelten würden. Die vom Bundesrat vorgeschlagenen Regelungen sahen vor, dass Zahlungen, die bei der Förderung von Rohstoffen an staatliche Stellen geleistet werden, jährlich offengelegt werden müssen.⁹

POSTULAT
DATUM: 31.05.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Les récentes discussions, dans les chambres parlementaires, sur le droit du registre du commerce (15.034), ont vu naître des divergences d'opinion sur le **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**. Ainsi, la Commission des affaires juridiques (CAJ-CN) a soumis un postulat qui charge le Conseil fédéral de dresser un rapport qui étudie cette question. Le rapport traiterait des conséquences économiques en cas de relèvement du montant minimum, des répercussions sur la TVA, sur l'impôt fédéral direct et sur la thématique des poursuites pour dettes et faillites, ainsi qu'un ratio coût-bénéfice pour les entreprises et l'économie. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Le Conseil national l'a suivi sans discussion.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 14.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

L'affaire des Panama Papers a placé au centre du débat la transparence sur les ayants droit économiques des personnes morales. Plus précisément, l'attention s'est concentrée sur la transparence des ayants droit économiques des constructions juridiques telles que les trusts ou sociétés offshore. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), qui s'appuie notamment sur les recommandations récemment révisées du GAFI, demande un rapport sur les solutions potentielles pour **améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales**, des trusts et autres constructions juridiques. Elle estime ainsi que la transparence, et donc le regard inquisiteur du public, constitue l'arme idéale pour lutter contre les abus et les affaires illégales. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a précisé que les questions inhérentes à la transparence des ayants droit économiques des personnes morales étaient déjà réglées par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ainsi, la LBA régit l'identification des bénéficiaires effectifs lors des transactions financières et règle la question de la transparence. Il estime donc que la législation actuelle est suffisante et qu'un rapport n'est pas nécessaire. Le Conseil national a suivi les sept sages. Il a rejeté le postulat par 135 voix contre 52 et 1 abstention. Le camp rose-vert n'a pas réussi à imposer ses arguments en faveur du postulat.¹¹

POSTULAT
DATUM: 15.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Isabelle Chevalley (pvl, VD) estime que de nombreuses réglementations suisses freinent les investissements de PME helvétiques sur le continent africain. Elle cite notamment l'accès au financement bancaire ou les réglementations de la FINMA comme frein aux investissements. Elle demande donc, par l'intermédiaire d'un postulat, un **rapport sur l'impact des réglementations suisses sur les investissements d'entreprises suisses en Afrique**. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'élaboration d'un rapport. Le postulat a été adopté tacitement.¹²

POSTULAT
DATUM: 31.01.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans un postulat, le député Caroni (fdp/plr, AR) demande une **modernisation du code des obligations (CO)**. En effet, alors que le CO date de 1912, des règles contradictoires et un manque de lisibilité freinent son accès pour les non-initiés. Dans son rapport, le Conseil fédéral a évalué l'utilité d'une telle révision. Sous une forme d'optimisation de l'utilité face aux coûts ainsi qu'à la charge de travail, il a conclu qu'une révision était inopportune. Il recommande donc de ne pas entamer des projets législatifs qui seraient dantesques et au succès incertain.¹³

POSTULAT
DATUM: 15.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral proposait de rejeter la motion 17.4092, Philippe Nantermod (plr, VS) s'est appuyé sur la réponse des sept Sages pour déposer un postulat qui suit une logique identique. Il demande donc une **analyse des émoluments en matière de poursuites et faillites**. Le postulat vise trois objectifs: vérifier le respect des principes de couverture et d'équivalence, envisager une adaptation à la baisse des barèmes et établir un comparatif cantonal. Le postulat a été tacitement adopté par le Conseil national.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 11.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, le Conseil national a introduit les **actions de loyauté** dans la législation. Face à cette nouveauté, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) a soumis un postulat qui demande un rapport sur les avantages, les inconvénients et les conséquences de ces actions de loyautés pour l'économie. Néanmoins, une motion d'ordre Cramer (verts, GE) a mis en avant l'incohérence d'adopter un postulat sur un objet qui n'a pas encore été adopté par les chambres. Il

recommande donc de suspendre le traitement du postulat jusqu'à la fin du processus législatif de la révision du droit de la société anonyme. La chambre des cantons s'est alignée sur le parlementaire genevois. Elle a suspendu le traitement du postulat.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 06.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de l'affaire CarPostal, de la cyberattaque chez RUAG Holding SA et du vol de données chez Swisscom, la question de la gouvernance des entreprises liées à la Confédération a été mis au centre du débat par Fabio Abate (plr, TI). Face à ces difficultés récurrentes, il demande un rapport sur l'établissement de la **stratégie du propriétaire et les difficultés rencontrées par les entités de la Confédération devenues autonomes**.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. De plus, il a précisé qu'un rapport d'audit externe avait déjà été décidé, le 8 juin 2018, par le Conseil fédéral. Le Conseil des États a adopté le postulat sans discussion.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 06.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil de Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur le droit suisse de l'assainissement**.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 18.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** à la suite du rapport **sur la modernisation du code des obligations (CO)**.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 19.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat a été débattu dans le cadre des discussions sur la modernisation du droit de la société anonyme. Etant donné l'introduction des **actions de loyauté**, le Conseil fédéral est désormais chargé d'étudier leurs conséquences potentielles. La motion a été adoptée à l'unanimité après avoir été suspendue temporairement.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 19.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour **garantir l'équité dans l'attribution des marchés fermés au niveau cantonal**, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a préconisé la création d'un rapport détaillé. Alors que le rapport sur le postulat 15.3398 dressait un tableau de la situation au niveau national, la CER-CE estime que ce tableau n'est pas exhaustif. Afin de pouvoir se prononcer sur la motion Caroni (plr, AG) 15.3399, il demande un nouveau rapport.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été accepté en chambre lors du débat sur la motion 15.3399 qui est, dorénavant, suspendue à ce rapport.²⁰

POSTULAT
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Samuel Bendahan (ps, VD) a proposé l'**introduction de licences globales pour certains biens et services**, citant notamment les biens culturels, les logiciels et les prestations d'information. Il estime que des licences globales permettraient, à la fois de prendre en compte les investissements initiaux conséquents et les coûts de reproduction marginaux, mais également d'offrir un accès à l'ensemble de la population.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a rappelé que l'introduction de licences globales avait été débattue dans la révision du droit d'auteur, mais que cette notion avait été biffée du projet.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été étudié dans le délai imparti.

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Après analyse du rapport, le Conseil fédéral préconise le **classement** du postulat sur le **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**. Le classement a été adopté par le Conseil national.²¹

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Les deux chambres ont validé le **classement** du postulat sur la **réduction des obligations d'archivage et de documentation des entreprises** à la suite de la publication du rapport du Conseil fédéral.²²

POSTULAT
DATUM: 10.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des arguments du Conseil fédéral issus du rapport, **le postulat sur l'impact des réglementations helvétiques sur les investissements dans les Etats africains a été classée** par le Conseil national.

POSTULAT
DATUM: 01.10.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon le député libéral-radical Hans-Peter Portmann (plr, ZH), des entreprises et des particuliers se mettent volontairement en faillite pour éviter de rembourser un crédit Covid-19. A travers un postulat, il demande donc au Conseil fédéral de faire un point de la situation.

Le gouvernement s'est opposé au postulat. Il rappelle que la problématique de l'usage abusif de la faillite est traité par l'objet 19.043. Ainsi, de son point de vue, l'**usage abusif de la faillite dans le cadre des crédits Covid-19** ne devrait pas être traité séparément de l'usage abusif de la faillite dans d'autres situations. Le **postulat a été rejeté tacitement par le Conseil national.**²³

POSTULAT
DATUM: 02.03.2022
MARCO ACKERMANN

Mit 126 zu 63 Stimmen nahm der Nationalrat im März 2022 ein Postulat Guggisberg (svp, BE) zur Ausarbeitung einer **Auslegeordnung betreffend die Gesamtrevision des Genossenschaftsrechts** an. Wie der Berner Nationalrat argumentierte, müsse das im Kern aus dem Jahr 1936 stammende und seither nur punktuell angepasste Gesetz einer Gesamtschau unterzogen werden, damit es zeitgemäss und zukunftsfähig werde. Der Bundesrat solle prüfen, welche Bestandteile des Gesetzes einer Reform bedürften und wie bundesgerichtliche Entscheide in das Gesetz aufgenommen werden könnten. Auch der Bundesrat befürwortete die Ausarbeitung eines solchen Berichts. Statt einzelner punktueller Anpassungen, wie dies im Rahmen von verschiedensten Vorstössen gefordert worden sei (etwa Mo. 20.3563, Pa.lv. 20.478, Mo. 21.3418 oder Pa.lv. 21.479), sei eine Überprüfung des Revisionsbedarfs sinnvoll. Fabian Molina (sp, ZH) versuchte vergebens, die Kammer davon zu überzeugen, das Postulat abzulehnen und stattdessen die Kommissionsinitiative (Pa.lv. 21.479) der RK-NR zu unterstützen. Es bestehe Handlungsbedarf, weshalb die Kommission einen Entwurf ausarbeiten solle; ein Postulat würde den Prozess hingegen nur verzögern.²⁴

POSTULAT
DATUM: 18.03.2022
MARCO ACKERMANN

Im März 2022 nahm der Nationalrat ein vom Bundesrat unterstütztes Postulat Silberschmidt (fdp, ZH) zur **Prüfung einer Modernisierung der GmbH** stillschweigend und diskussionslos an. Der Bundesrat soll einen Bericht dazu erstellen, wie die Gründung einer GmbH erleichtert werden könne, indem entweder das nötige Startkapital von bisher CHF 20'000 gesenkt oder dieses bei der Gründung nur teillibriert – teilweise einbezahlt – wird. Die Massnahme könne unnötige Hürden für Unternehmensgründungen senken und Nachteile gegenüber Rechtsformen im Ausland beseitigen, argumentierte Silberschmidt. Der Bericht soll dabei die Interessen der Gläubiger wahren und mögliche Massnahmen zur Vorbeugung von missbräuchlichen Konkursen einbinden, die bereits in der bundesrätlichen Antwort auf die Interpellation 21.4272 vorgebracht worden waren.²⁵

POSTULAT
DATUM: 09.06.2022
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2022 schrieb der Ständerat das Postulat Abate (fdp, TI) zur Frage der **Eignerstrategie für die verselbstständigten Einheiten des Bundes** stillschweigend ab, nachdem der Bundesrat im Mai 2021 einen entsprechenden Bericht zuhanden des Parlaments verabschiedet hatte. Im August 2022 beschäftigte sich zudem die KVF-SR im Rahmen einer Motion der FDP-Fraktion (Mo. 19.4004) mit der Thematik und nahm Kenntnis vom bundesrätlichen Bericht.²⁶

Wirtschaftsordnung

POSTULAT
DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Cédric Wermuth (ps, AG) a souhaité étudier les **relations entre politique économique extérieure et politique migratoire internationale**. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Il a été classé faute d'avoir été examiné dans les délais.

Geld, Währung und Kredit

Finanzmarkt

POSTULAT
DATUM: 20.03.2015
NICO DÜRRENMATT

Mittels eines Postulats wollte Nationalrat Noser (fdp, ZH) den Bundesrat dazu auffordern, in einem Bericht die **Stabilität des Schweizerischen Finanzsystems** darzulegen. Dabei sollte insbesondere untersucht werden, wie das Risiko des Finanzsystems im internationalen Vergleich zu werten ist und ob aufgrund der "Too-big-to-fail"-Bestimmungen Auswirkungen auf die Liquidität der Banken zu beobachten sind.

In ihrer Antwort verwies die Landesregierung auf zahlreiche bereits veröffentlichte Berichte zum Thema, darunter der Bericht der Expertengruppe Brunetti, die unter anderem die Stabilität des Finanzsystems untersuchten. Der Bundesrat kam deshalb zum Schluss, dass ein erneutes Erarbeiten eines Berichts nicht notwendig sei und beantragte die Ablehnung des Postulats. Dieser Meinung war auch der als Erstrat amtierende Nationalrat und verwarf den Vorstoss.²⁷

POSTULAT
DATUM: 17.12.2015
NICO DÜRRENMATT

In einem 2015 eingereichten Postulat forderte der grüne Ständerat Recordon (VD) einen Bericht zur Frage, wie der Schweizerische Finanzplatz dazu veranlasst werden könnte, eine führende Rolle in Sachen **Finanzierung einer nachhaltigen Entwicklung** zu übernehmen. Da der ursprüngliche Urheber des Geschäfts die Wiederwahl in die kleine Kammer im Herbst 2015 verpasste, wurde das Postulat von Ständerat Cramer (gp, GE) übernommen. Dieser kam insbesondere unter Berücksichtigung der bundesrätlichen Stellungnahme zum Postulat zum Schluss, dass bereits etliche Punkte des Vorstosses im Rahmen des neuen Finanzdienstleistungsgesetzes (FIDLEG) aufgenommen worden waren. Nachdem Bundesrätin Leuthard dies bestätigt hatte, zeigte sich Cramer schliesslich bereit, das Postulat zurückzuziehen und damit einen übermässigen bürokratischen Aufwand zu vermeiden.²⁸

POSTULAT
DATUM: 21.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Les récentes évolutions en matière de développement durable, avec notamment les Accords de Paris, ont placé au coeur du débat la **finance durable**. Ainsi, plusieurs pays, comme l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni, et des organisations internationales, comme l'ONU ou l'OCDE, ont inscrit la finance durable dans leurs agendas. Dans cette optique, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) demande un rapport du Conseil fédéral sur les évolutions des conditions-cadres des marchés financiers afin de maintenir la compétitivité et d'intégrer les évolutions internationales en matière de durabilité.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Il estime qu'il s'inscrit dans sa politique en matière de marchés financiers. Le débat en chambre a été reporté car le postulat est combattu par Thomas Matter (udc, ZH).²⁹

POSTULAT
DATUM: 25.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-CE) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral un rapport sur les opportunités d'**allègements fiscaux pour dynamiser la finance durable**. La commission explique que la fiscalité helvétique met principalement deux bâtons dans les roues du développement de la finance durable: l'impôt anticipé et les droits de timbre. Elle demande donc un rapport sur les possibilités de modification et la suppression de ces deux freins.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Tout d'abord, il a rappelé qu'une évaluation du cadre optimal nécessaire à la compétitivité de la place financière suisse sur le marché de la finance durable était déjà en cours. Ensuite, il a précisé que plusieurs outils existaient déjà, en citant notamment la taxe sur le CO2. Puis, il a précisé que des projets de réforme de l'impôt anticipé et des droits de timbre étaient déjà en cours.

Lors des débats, le Conseil des États a adopté le postulat par 22 voix contre 12 et aucune abstention. Le postulat a été débattu en même temps que les postulats 19.3950,

qui encourage les placements durables des caisses de pension, 19.3966, qui examine la compatibilité des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris, et 19.3972, et que la motion du PLR 15.3544.³⁰

POSTULAT
DATUM: 02.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

En considérant le rôle prépondérant de la finance dans le développement durable, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) a déposé un **postulat qui charge le Conseil fédéral d'évaluer la compétitivité de la place financière helvétique en terme de durabilité**. Le postulat a été repris par Bastien Girod (verts, ZH). Bien que combattu par Thomas Matter (udc, ZH), il a été adopté par la chambre du peuple par 132 voix contre 49 et 3 abstentions. Seule l'UDC s'est opposée au postulat. Le Parlement a donc suivi le Conseil fédéral qui préconisait l'adoption du postulat. En effet, il s'inscrit dans la dynamique induite par la création d'un groupe de travail, chapeauté par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), sur la finance durable.³¹

POSTULAT
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le parlementaire Hans-Peter Portmann (plr, ZH) a pointé du doigt l'égalité de traitement en terme de prestataire de services financiers suisses à l'étranger et étrangers en Suisse. Il a donc déposé un postulat pour que le Conseil fédéral dresse un **rapport sur les règles en vigueur en Suisse pour les prestataires étrangers de services financiers**. L'objectif est notamment de présenter les changements induits par la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin), d'examiner les règles imposées à l'étranger aux prestataires de services financiers helvétiques, et d'étudier la possibilité d'imposer une obligation de domicile en Suisse pour les prestataires de services financiers étrangers.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a indiqué que ces différents points avaient déjà été traités lors des travaux de construction de la nouvelle LSFin. Le postulat a été classé car le Parlement ne l'a pas examiné dans le délai imparti de deux années.

POSTULAT
DATUM: 31.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

En ligne avec la thématique de la finance durable, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral de dresser un rapport sur **une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique**. D'après la conseillère nationale, une modification du droit de timbre renforcerait l'attractivité de la place financière helvétique et serait un incitatif pertinent pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Selon les sept Sages, les mesures fiscales, comme la modification du droit de timbre, ne devraient pas être la priorité de la stratégie helvétique en terme de finance durable.

Le postulat a été rejeté par le Conseil national par 102 voix contre 84. Les Verts ont été rejoints par le PS, les Vert'libéraux, mais uniquement 4 voix du groupe du Centre. Cela n'a pas été suffisant pour faire pencher la balance.³²

POSTULAT
DATUM: 22.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur les récentes déclarations du Conseil fédéral sur sa volonté de garantir la compétitivité de la place financière helvétique en termes de finance durable, Sophie Michaud Gigon (verts, VD) a déposé un postulat afin d'**établir les opportunités et modalités pour le renforcement de l'information des consommateurs et consommatrices sur la durabilité des investissements des produits financiers**.

Si le Conseil fédéral a reconnu l'importance de la finance durable pour la compétitivité de la place financière helvétique, il s'est opposé au postulat. En effet, le gouvernement a pour objectif de garantir des conditions-cadres optimales, mais s'abstient de prendre des mesures réglementaires dans le domaine de la finance durable. Le **postulat a été retiré**.³³

POSTULAT
DATUM: 22.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné l'engagement de la Suisse, lors de l'Accord de Paris, d'améliorer la compatibilité des flux financiers avec les objectifs climatiques, Valentine Python (verts, VD) a demandé au Conseil fédéral d'envisager l'instauration d'une **taxe incitative sur les transactions financières nuisibles au climat**. La députée vaudoise a préconisé l'utilisation d'une taxe face à l'échec, selon elle, des mesures volontaires. En outre, elle a proposé de redistribuer les ressources financières dégagées aux zones vulnérables en Suisse, comme les régions de montagne.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a indiqué qu'un rapport, sur le postulat

19.3951, était déjà en cours. Il estime que les propositions du postulat de la parlementaire vaudoise seront, ou pourront être, intégrées à ce rapport. A la Chambre du peuple, le **postulat** a été **rejeté** par 99 voix contre 85 et 1 abstentions. Le camp bourgeois a voté en bloc contre le postulat.³⁴

POSTULAT
DATUM: 04.11.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral partage la volonté du postulat de verdir l'économie helvétique, le rapport conclut que **l'exonération des droits de timbre des investissements et placements durables n'est pas un outil adéquat pour renforcer la finance durable**. Premièrement, de nombreuses entreprises ne participent pas aux marchés des capitaux. Une suppression des droits de timbre n'aurait un effet d'encouragement que très limité. Deuxièmement, une suppression du droit de timbre, uniquement pour les investissements et les placements durables, créerait une inégalité de traitement. Le Conseil fédéral préconise une suppression complète des droits de timbre le cas échéant. Troisièmement, la relation entre environnement et allègement fiscal n'est pas directe. Étant donné ces conclusions, le Conseil fédéral estime que l'outil souhaité dans le postulat, c'est-à-dire la suppression des droits de timbre sur les investissements et les placements durables, n'est adaptée ni à l'économie helvétique, ni à une économie verte.³⁵

POSTULAT
DATUM: 20.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat Gerhard Andrey (verts, FR) charge le Conseil fédéral d'**adapter les indices de références sur les marchés financiers** afin qu'ils soient compatibles avec les objectifs climatiques. Le Conseil fédéral a indiqué que le rapport sur le postulat 19.3966, déposé par la CEATE-CE étudie déjà les approches et mesures nécessaires pour favoriser les flux financiers compatibles avec le climat. Il préconise donc un rejet du postulat. L'objet a été **classé**, faute d'un examen dans le délai.

POSTULAT
DATUM: 01.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Gerhard Andrey (verts, FR) a déposé un postulat pour **responsabiliser les cadres supérieurs des établissements financiers helvétiques**. L'objectif du rapport est de soumettre des propositions de modifications des outils de la FINMA pour instaurer une dynamique vertueuse et établir des bonnes pratiques au sein des établissements financiers helvétiques. D'après le député fribourgeois, une meilleure responsabilité individuelle et entrepreneuriale renforcerait la compétitivité de la place financière helvétique. Bien que le Conseil fédéral ait souligné les nombreux outils déjà à disposition de la FINMA, il a proposé d'accepter le postulat. Il estime qu'une analyse d'efficacité de ces instruments est nécessaire. Le **postulat** a été **adopté** par 134 voix contre 51 et 4 abstentions par la chambre du peuple. Les voix opposées au postulat émanaient essentiellement du groupe UDC (50 voix) auquel s'est joint une voix du groupe du Centre.³⁶

POSTULAT
DATUM: 09.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite de la publication du rapport, le Conseil fédéral a préconisé le **classement du postulat sur les possibilités d'exonération des produits financiers durables**. L'objectif de ce postulat était de renforcer la finance durable. Le postulat a été classé tacitement par le Conseil des États.³⁷

POSTULAT
DATUM: 11.10.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **postulat** du député Gerhard Andrey (verts, FR) a été **retiré**. Il préconisait le lancement d'une étude approfondie sur **les possibilités de mobilisation des capitaux privés**, notamment grâce à l'effet de levier d'un soutien étatique, qui auraient comme ambition d'atteindre les **objectifs de la Suisse en matière de climat et de biodiversité à l'étranger**. D'après le député fribourgeois, ce postulat aurait répondu aux critiques soulevées par le Conseil fédéral dans ses réponses aux cinq motions relatives à la création d'une banque d'investissement écologique pour la Suisse.

Kapitalmarkt

POSTULAT

DATUM: 25.09.2014
FABIO CANETG

Auch 2014 hatten verschiedene Vorstösse die Finma-Regulierungen zum Gegenstand. Das Postulat de Courten (svp, BL) wollte den Bundesrat dazu verpflichten, einen **Bericht über die Regulierungsmassnahmen der Finma** zu erstellen. Konkret sollte abgeklärt werden, inwiefern sich die Finma an ihre eigenen Eckwerte für neue Regulierungsvorhaben halte. Der Bundesrat verwies vergeblich auf die bereits 2013 überwiesenen Postulate Graber (cvp, LU) und de Buman (cvp, FR). Diese hätten ähnliche Berichte gefordert, welche zurzeit in Erarbeitung stünden und gegen Jahresende zu erwarten seien. Die bürgerlichen Parteien (ohne GLP) sprachen sich dennoch geschlossen für den Vorstoss de Courten aus. Das Postulat wurde am 16.9.14 mit 118 zu 68 Stimmen angenommen. In eine ähnliche Richtung wie das Postulat de Courten zielte das Postulat Schneeberger (fdp, BL). Die Postulantin forderte darin den Bundesrat auf, einen Bericht über die Effizienz der Finma zu verfassen. Dabei sollte insbesondere auf Regulierungsdichte, -geschwindigkeit und -häufigkeit eingegangen werden. Der Vorstoss verlangte zudem, dass der Bericht operationelle und gesetzgeberische Änderungsvorschläge mache. Der Bundesrat lehnte das Postulat auch in diesem Fall mit Verweis auf den in Erarbeitung stehenden Bericht zu den 2013 überwiesenen Postulaten Graber und de Buman ab, konnte sich im Ratsplenum aber nicht durchsetzen. Der Vorstoss wurde, gegen den Willen von SP, Grünen und GLP, am 25.9.14 mit 117 zu 72 Stimmen angenommen. Bereits im Dezember 2014 veröffentlichte der Bundesrat den Bericht zu den vier pendenten Postulaten. Dieser Bericht wurde auf Basis früherer Gutachten erstellt und kam zum Schluss, dass die Finma nicht „einem Regulierungseifer verfallen“ wäre und keine unverhältnismässigen Regeln aufgestellt habe. Dem Papier zufolge hätte kein „systematisches Fehlverhalten“ im Kommunikationsverhalten der Finma festgestellt werden können. Betreffend Personalbestand unterstützt der Bundesrat in seinem Bericht die Idee einer Aufstockung der Bankenaufsicht und vermehrter Vor-Ort-Prüfungen. Deutlich sprach er sich, im Einklang mit der Finma, gegen eine Bussenkompetenz für die Aufsichtsbehörde aus. Diese würde eine „unverhältnismässige“ organisatorische Zweiteilung der Finma erfordern, weil nach strafrechtlichem Erfordernis das Aufsichtsverfahren nach Verwaltungsverfahrensgesetz und das Aufsichtsverfahren nach Verwaltungsstrafgesetz getrennt zu führen wären. Mit dem Bericht waren die Aufträge der vier Postulate (Graber, de Buman, de Courten und Schneeberger) erfüllt. Zum Jahresende waren diese nur noch formell beim Bundesrat hängig.³⁸

POSTULAT

DATUM: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'affaire des **Panama Papers**, la FINMA a établi un rapport qui étudie le comportement des institutions financières helvétiques, avec un focus sur les obligations de diligence qui proviennent de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ada Marra (ps, VD) a déposé un postulat afin d'assurer la publication de ce rapport. Elle estime que la transparence est un levier dissuasif pour les banques qui doivent protéger à tout prix leur réputation. De plus, elle considère qu'il est important de connaître les recommandations de la FINMA avant de déterminer si les instruments de lutte contre le blanchiment d'argent, dans la législation suisse, sont adéquats. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la FINMA était une entité indépendante sur laquelle ni le gouvernement, ni le Parlement n'avaient de pouvoir. Lors du vote au Conseil national, l'objet a été rejeté par 133 voix contre 55 et 2 abstentions. Seul le PS et les Verts se sont positionnés en faveur de la **publication du rapport de la FINMA**.³⁹

POSTULAT

DATUM: 07.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme l'indiquait un rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, le secteur du négoce des matières premières présente un risque de servir de plate-forme pour le blanchiment d'argent. En s'appuyant sur ce constat, Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a demandé un rapport sur **la supervision bancaire dans le secteur des matières premières**. Opposé au postulat, le Conseil fédéral a considéré que la législation suisse antiblanchiment d'argent était suffisante pour résoudre la problématique soulevée par la sénatrice jurassienne. Néanmoins, lors du vote en chambre, le postulat a été adopté par 24 voix contre 11.⁴⁰

POSTULAT
DATUM: 16.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Par l'intermédiaire d'un postulat, Claude Béglé (pdc, VD) demande au Conseil fédéral de **soutenir la diffusion des «regtech»**. Ces technologies spécialisées dans la réglementation sont particulièrement prisées du monde de la finance. En effet, elles permettent une réduction, ou une automatisation, de la bureaucratie liée aux règles de «compliance». Le Conseil fédéral, qui propose le rejet de l'objet, a rappelé que le postulat 16.3256, adopté en juin 2016, répondait déjà à la demande du parlementaire vaudois. Finalement, le Conseil national a rejeté le postulat sans discussion.⁴¹

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur la **supervision des activités de négoce de matières premières sous l'angle du blanchiment**, le **postulat** de Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a été **classé**.

POSTULAT
DATUM: 26.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Une majorité de la Commission de politique extérieure du Conseil national (**CPE-CN**) estime que **la Suisse doit accroître ses efforts de transparence des flux financiers**. Face à l'actuelle évolution de la finance mondiale, avec notamment l'introduction d'une imposition minimale pour les entreprises, la Suisse doit s'interroger au plus vite non seulement sur son rôle de relais de la gestion de fortune mondiale, mais aussi en tant que siège de nombreuses entreprises multinationales. Pour être précis, la CPE-CN recommande d'établir un rapport qui se focalise sur la déclaration des ayant droits économiques, la publication des rapports pays par pays des entreprises multinationales, et la publication des décisions fiscales anticipées. D'après la majorité de la CPE-CN, des mesures proactives permettraient de garantir la réputation de la place financière et donc de renforcer la confiance des investisseurs. Une minorité, emmenée par huit députés et députées PLR et UDC, a proposé de rejeter le postulat. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. De son point de vue, la Suisse a participé activement à l'élaboration de standards internationaux pour lutter contre le manque de transparence dans la finance internationale. Il a notamment cité les nombreuses adaptations des bases légales liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ainsi que l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR). Ueli Maurer, ministre des Finances, a également rappelé que le Groupe d'action financière (GAFI) avait salué, en 2020, les efforts de la Suisse dans la lutte contre le blanchiment d'argent. En chambre, le **postulat** a été **adopté** par 100 voix contre 85 et 2 abstentions. Le camp rose-vert a réussi à convaincre la majorité des députés et députées du groupe du Centre qui ont fait pencher la balance en faveur du postulat. En effet, le plaidoyer de la minorité n'a convaincu que 6 voix du groupe du Centre, en plus des voix PLR et UDC.⁴²

Nationalbank

POSTULAT
DATUM: 13.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat déposé par Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), puis repris par Beat Jans (ps, BS), soulève la thématique de la création d'une monnaie centrale électronique. Avec les récentes évolutions dans la cryptofinance, l'idée de la **création de comptes numériques privés auprès des banques centrales** agite la sphère financière internationale. La Banque nationale suisse (BNS) n'échappe pas au débat. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. De plus, il souhaite que cette problématique soit abordée conjointement au rapport sur le postulat 18.3159 qui étudie la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc. Le postulat a été combattu par Michaël Buffat (udc, VD). Il estime, de son côté, que la création de comptes pour les personnes privées n'entre pas dans le mandat de la BNS. Il relève notamment le rejet de l'initiative Monnaie pleine qui, selon lui, démontre que le peuple ne veut pas que la banque nationale dévie de ses prérogatives actuelles. Au final, le postulat a été rejeté par 92 voix contre 82 et 17 abstentions. Une alliance du Parti socialiste, des verts et du PDC n'a pas suffi pour faire pencher la balance. Elle n'a été rejointe que par 5 libéraux-radicaux, alors que 13 membres du parti se sont abstenus.⁴³

Banken

POSTULAT
DATUM: 13.03.1996
HANS HIRTER

Mit 50 zu 35 Stimmen überwies der Nationalrat gegen den Willen des Bundesrats ein Postulat Béguelin (sp, VD), das verlangt, dass der **Eidg. Bankenkommission** keine Verwaltungsratsmitglieder von Banken angehören dürfen. Bundesrat Villiger hatte vergeblich darauf hingewiesen, dass die Kommission einerseits auf Bankfachleute angewiesen sei, und andererseits mit Ausstandsregeln Interessenkonflikte verhindert würden.⁴⁴

POSTULAT
DATUM: 14.03.2012
FABIO CANETG

Zusätzlich zum neuen Anlauf für eine Regelung der nachrichtenlosen Vermögen im Bundesgesetz über Banken und Sparkassen, das 2012 in die Räte kam, beantragte der Bundesrat dem Parlament die Abschreibung verschiedener Vorstösse zu nachrichtenlosen Vermögen, die bei der Regierung hängig waren. Bis auf einen Vorstoss stimmten die Räte den Abschreibungsanträgen des Bundesrats zu. Ein Postulat Fässler-Osterwalder (sp, SG) wurde hingegen nicht abgeschrieben, weil es nach Meinung des Nationalrats nicht nur nachrichtenlose Vermögen betraf. Das Postulat forderte den Bundesrat auf, Bericht über die **zivilrechtliche Aufbewahrungspflicht** zu erstatten.⁴⁵

POSTULAT
DATUM: 28.09.2012
FABIO CANETG

In Sachen Finanzplatzkrise verdient folgendes Geschäft Erwähnung: Im Nationalrat wurde ein Postulat Leutenegger Oberholzer (sp; BL) überwiesen, das einen Bericht zu den **Entwicklungsmöglichkeiten des Schweizer Finanzplatz unter den geänderten Rahmenbedingungen**, insbesondere der angekündigten Weissgeldstrategie, forderte.⁴⁶

POSTULAT
DATUM: 23.09.2013
FABIO CANETG

Ein weiteres Geschäft zum US-Steuerstreit betraf die **Abhängigkeit der Schweiz vom amerikanischen Finanzsystem**. Das Postulat Recordon (gp, VD) verlangte Bericht über die Möglichkeiten zur Reduktion dieser Abhängigkeit. Der Bundesrat argumentierte, dass diese kaum substantiell verringert werden könnte, weshalb er das Postulat zur Ablehnung empfahl. Es passierte jedoch knapp mit 20 zu 14 Stimmen.⁴⁷

POSTULAT
DATUM: 12.03.2014
FABIO CANETG

Das Kommissionspostulat, das Informationen bezüglich möglicher **Massnahmen im Bereich Trennbankensystem** forderte, wurde im Rahmen der Beratungen zu den Motionen Schelbert (gp, LU) und Baader (svp, BL) (siehe hier) erwartungsgemäss ohne Gegenantrag überwiesen. Der entsprechende Bericht wurde für Frühjahr 2015 als Bestandteil des Evaluationsberichts zur Grossbankenregulierung (dessen Erarbeitung auf eine Bestimmung im 2011 überarbeiteten Bankengesetz zurückging) erwartet.⁴⁸

POSTULAT
DATUM: 31.12.2014
FABIO CANETG

Ein Postulat Leutenegger Oberholzer (sp/ps, BL), das den Bundesrat zur Erarbeitung eines Berichts bezüglich **Weiterentwicklung des Finanzmarkts** aufgefordert hatte (überwiesen 2012), war am Jahresende formell im EFD hängig.⁴⁹

POSTULAT
DATUM: 18.06.2015
NICO DÜRRENMATT

In der Frühlingssession reichte Ständerätin Savary (sp, VD) das Postulat „Für eine Grundversorgung mit Bankdienstleistungen“ ein. Sie forderte damit den Bundesrat dazu auf, in einem Bericht zu klären, wie es um die Transparenz bezüglich der Gebühren für Bankdienstleistungen und um die Verzinsungspraxis in der Vermögensverwaltung bestellt ist. Weiter sollte im Bericht dargelegt werden, wie weit die Diskussion zur Einführung einer Grundversorgung mit Bankdienstleistungen in der EU gediehen ist und ob eine Einführung einer solchen auch in der Schweiz sinnvoll sein könnte. Savary führte die derzeit herrschende Intransparenz der Preise für Bankdienstleistungen ins Feld, die es einem Kunden praktisch verunmögliche, das für ihn optimale Produkt zu finden. Stossend sei zudem, dass vor allem bei Kleinsparern sämtliche Zinsen durch anfallende Kontogebühren wieder aufgezehrt würden. Ihre Forderung untermauerte die Sozialdemokratin, indem sie die Wichtigkeit des Besitzes eines Bankkontos im wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Leben hervorhob. Der Bundesrat berief sich in seiner Stellungnahme auf die Gesetze des freien Marktes, aufgrund derer ein Eingriff ins Preisgefüge abzulehnen sei. Die Banken seien bereits heute dazu verpflichtet, die Preise für ihre Produkte offenzulegen, was den Kundinnen und Kunden die Möglichkeit gebe, sich zu informieren. Des Weiteren sei man im Rahmen der Bearbeitung von Finanzdienstleistungsgesetz (FIDLEG), Finanzinstitutsgesetz und Finanzmarktinfrastukturgesetz (FINFRAG) dabei, punktuell

Verbesserungen in diesem Bereich vorzunehmen. Die Grundversorgung mit Bankdienstleistungen hingegen sei in der Schweiz im Postgesetz geregelt und werde durch die Postfinance wahrgenommen. Der Ständerat folgte der Argumentation der Regierung und verwarf das Postulat mit 22 zu 10 Stimmen⁵⁰

POSTULAT

DATUM: 18.01.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Roberto Zanetti (ps, SO) a demandé au Conseil fédéral la possibilité d'instituer des **sanctions pénales pour les délits économiques et fiscaux des collaboratrices et des collaborateurs, et cadres des banques suisses**. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a estimé qu'une telle mesure introduirait une forte insécurité juridique. Le postulat a été adopté par le Conseil des Etats par 20 voix contre 18 et 1 abstention. Dans le rapport, le Conseil fédéral a conclu que la législation helvétique était adéquate. Elle prend en compte les législations fiscales des autres Etats, notamment à travers l'assistance administrative et l'entraide judiciaire internationale. Le Conseil fédéral a donc décidé qu'il était inadéquat de prendre des mesures. Le postulat a été classé.⁵¹

POSTULAT

DATUM: 13.06.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre des cantons a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **"Too big to fail" (TBTF)**.⁵²

POSTULAT

DATUM: 13.06.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la dépendance de la Suisse au système financier américain**.⁵³

POSTULAT

DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de la publication du rapport sur les **flux financiers déloyaux et illicites**, fruit de l'acceptation des postulats 13.3848 et 15.3920, la conseillère nationale Claudia Friedl (ps, SG) demande la concrétisation des recommandations à travers un **plan d'action national**. Elle rappelle que la place financière helvétique se trouve, logiquement, au cœur de ces trafics financiers illégaux et qu'il est important d'agir pour sauvegarder la réputation de la Suisse.

De son côté, le Conseil fédéral estime que seule une collaboration internationale permet de répondre efficacement aux flux financiers illégaux. A partir de là, il cite les nombreux engagements de la Suisse dans la convention des Nations Unies contre la corruption, la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, la convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption, l'engagement pour la transparence des industries extractives (ITIE), la mise en œuvre des standards imposés par l'OCDE dans le projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) ou encore la mise en œuvre des normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI), pour souligner les efforts déjà consentis et la logique de cette stratégie de collaboration internationale.

Les arguments du Conseil fédéral ont fait mouche car le postulat a été rejeté par 131 voix contre 62. Le poids du camp bourgeois-démocrate a fait pencher la balance.⁵⁴

POSTULAT

DATUM: 20.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CER-CE) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de **modifier la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite** (LVP). En effet, afin de renforcer la transparence et de s'assurer que les Etats lésés bénéficient des sommes restituées, il est nécessaire d'adapter la loi afin de prendre en compte la confiscation des gains illicites réalisés dans un pays tiers.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. La chambre des cantons l'a adopté tacitement.⁵⁵

POSTULAT

DATUM: 18.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a déposé un postulat qui demande un **rapport sur la mise en œuvre de l'objet 18.082**. Il concerne donc l'étude de la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. En ligne avec le Conseil fédéral qui proposait d'adopter le postulat, il a été accepté à l'unanimité par la chambre des cantons.⁵⁶

POSTULAT
DATUM: 25.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de prendre en compte l'**essor des moyens de paiement électronique**, Rosmarie Quadranti (pbd, ZH) a déposé un postulat pour évaluer l'**impact sur les pourboires**. L'objectif étant de déterminer si la sécurité juridique est garantie pour l'AVS, les impôts et les salaires.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que la législation actuelle, et notamment la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) garantissent la sécurité juridique.

Le postulat a été **classé** car il n'a pas été examiné dans un délai de deux années.

POSTULAT
DATUM: 18.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Barbara Schaffner (pvl, ZH) questionne le **mandat de service universel de la Poste dans le domaine des services de paiement**. Elle demande donc au Conseil fédéral d'établir un rapport sur ce mandat et de présenter les adaptations nécessaires le cas échéant.

Le Conseil fédéral a accueilli favorablement le postulat. Il s'interroge notamment sur la compatibilité d'une renonciation au mandat de service universel avec l'art. 92 al. 2 de la Constitution fédérale. Cet article indique qu'un service postal, et donc un service universel en matière de services de paiement, suffisant et à des prix raisonnables doit être assuré.

Le **postulat** a été **adopté tacitement** par la chambre haute.⁵⁷

POSTULAT
DATUM: 17.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, le député Marcel Dobler (plr, SG) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois objets similaires déposés par un député PLR (19.4607), par une députée verte (19.4608) et par un député UDC (19.4609) ont également été classés.

POSTULAT
DATUM: 17.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, le député Olivier Feller (plr, VD) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois objets similaires déposés par un député PLR (19.4606), par une députée verte (19.4608) et par un député UDC (19.4609) ont également été classés.

POSTULAT
DATUM: 17.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, la députée Greta Gysin (verts, TI) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois objets similaires déposés par deux députés PLR (19.4606; 19.4607) et par un député UDC (19.4609) ont également été classés.

POSTULAT
DATUM: 17.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, le député Thomas Hurter (udc, SH) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois

objets similaires déposés par deux députés PLR (19.4606; 19.4607) et par une députée verte (19.4608) ont également été classés.

POSTULAT

DATUM: 09.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné la publication, début décembre 2021, du **rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial** sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, le Conseil fédéral a proposé le classement du postulat. En effet, le rapport répond aux requêtes de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE). Le **postulat** a été tacitement **classé** par la chambre des cantons.⁵⁸

Börsen

POSTULAT

DATUM: 09.09.2013
FABIO CANETG

Im Zusammenhang mit den EU-Regulierungsvorhaben Mifid, Emir und AIFMD wurde im September ein Postulat Aeschi (svp, ZG) angenommen, das vom Bundesrat einen Bericht über mögliche **Lösungsstrategien bezüglich Marktzugang** forderte. Trotz Verweis auf die laufenden Arbeiten der Expertengruppe „Brunetti II“ nahm der Nationalrat das Postulat ohne grössere Diskussionen mit 120 zu 55 Stimmen (10 Enthaltungen) an.⁵⁹

-
- 1) AB NR, 2015, S. 1700 f.
 - 2) AB NR, 2016, S. 912 ff.; BBl, 2016, S. 2914 ff.
 - 3) BO CE, 2010, p. 298 s.
 - 4) BO CN, 2007, p. 1142.
 - 5) AB NR, 2012, S. 2253.
 - 6) AB NR, 2013, S. 184; AB SR, 2013, S. 585f.; Lit. Huguenin / Hilty.
 - 7) AB SR, 2014, S. 312
 - 8) FF, 2015, p. 2873
 - 9) Medienmitteilung EJPd vom 25.6.14
 - 10) BO CN, 2017, p.853
 - 11) BO CN, 2017, pp.1121
 - 12) BO CN, 2017, p.2189
 - 13) Rapport, Modernisation de la partie générale du code des obligations
 - 14) BO CN, 2018, p.1154
 - 15) BO CE, 2018, p.1009
 - 16) BO CE, 2019, pp.53; AZ, SGT, 26.1.19; Blick, 30.1.19; TA, 31.1.19; SGT, 2.2., 4.2.19; AZ, BLZ, SGT, 5.2.19
 - 17) FF, 2019, p. 2948
 - 18) FF, 2019, p. 2947
 - 19) BO CE, 2019, p.545
 - 20) BO CE, 2019, pp.1262; Communiqué de presse CER-CE du 18.10.2019
 - 21) FF, 2020, p.3263 s.
 - 22) FF, 2020, p.3263 s.
 - 23) BO CN, 2021, p.2088
 - 24) AB NR, 2022, S. 85 f.; Po. 21.3783
 - 25) AB NR, 2022, S. 585; Ip. 21.4272
 - 26) BBl, 2022 858 (S. 41); Medienmitteilung KVF-SR vom 16.8.22
 - 27) AB NR, 2015, S. 571
 - 28) AB SR, 2015, S. 1341 f.
 - 29) BO CN, 2019, p.1324; Rapport sur la Politique en matière de marchés financiers du 01.10.2016; AZ, SGT, 2.4.19; LT, 17.4.19; AZ, 21.4.19; Lib, 27.4.19; NZZ, 3.5.19; LT, 8.5., 17.5.19; AZ, 23.5.19; LT, 25.6.19
 - 30) BO CE, 2019, pp.950 s.; Communiqué CEATE-CE du 16.08.2019
 - 31) BO CN, 2020, pp.21
 - 32) BO CN, 2021, p.905
 - 33) BO CN, 2021, pp.1827
 - 34) BO CN, 2021, pp.1829
 - 35) Rapport sur les produits financiers durables du 04.11.2021
 - 36) BO CN, 2022, pp.62
 - 37) FF, 2022, 858, p.44; Rapport sur les produits financiers durables du 04.11.2021
 - 38) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S.*17, 18 und 119; BR, Die FINMA und ihre Regulierungs- und Aufsichtstätigkeit, 18.12.14; Po. 12.4095 (Graber): AB SR, 2013, S. 103 ff.; Po. 12.4121 (de Courten) AB NR, 2014, S. 1550 f.; Po. 12.4122 (Schneeberger) AB NR, 2014, S. 1809 f.; Po. 13.3282 (de Buman): AB NR, 2013, S. 1185; NZZ, 25.1., 19.12.14
 - 39) BO CN, 2017, p.2171
 - 40) BO CE, 2018, pp.156 s.; Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
 - 41) BO CN, 2018, p.534
 - 42) BO, CN, 2022, pp.1726; Communiqué de presse CPE-CN du 03.05.2022
 - 43) BO CN, 2019, pp.307
 - 44) AB NR, 1996, S. 452 f.
 - 45) Antrag um Abschreibung: BRG 11.013; BBl, 2010, S. 7511, AB NR, 2012, S. 431; AB SR, 2012, S. 721. AB NR, 2010, S. 555.
 - 46) AB NR, 2012, S. 1795.
 - 47) AB SR, 2013, S. 840 f.
 - 48) AB SR, 2014, S. 175 ff.; NZZ, 25.5., 12.9. und 20.9.13; NZZ, 13.3.14
 - 49) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S.*18 und 120
 - 50) AB SR, 2015, S. 669 f.
 - 51) BO CE, 2013, pp. 841 s.; FF, 2016, p. 2769; Rapport sur la violation de la législation économique et fiscale d'autres Etats du 11.12.2015

52) FF, 2016, p. 2772

53) FF, 2016, p. 2773

54) BO CN, 2019, pp.471

55) BO CE, 2019, p.551

56) BO CE, 2019, p.779

57) BO CN, 2020, p.2693

58) FF, 2022, 858, p.39; Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales du 03.12.2021

59) AB NR, 2013, S. 1254.